

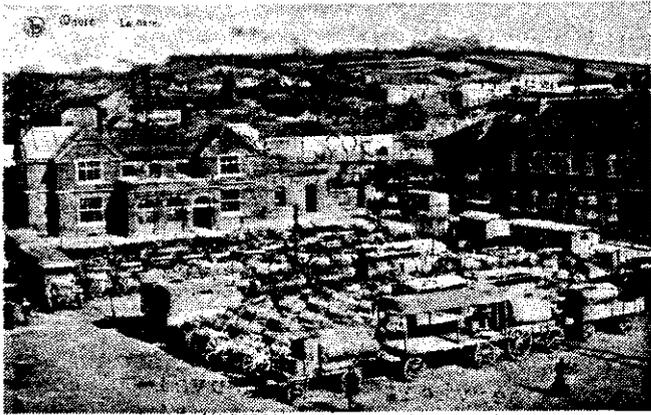
CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE.

BULLETIN PERIODIQUE

EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN

24, RUE HAUTE

1300 WAVRE



N° 181.

DECEMBRE 1983

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août.

Prochaine réunion du club : jeudi 15 décembre à partir de 19 H 30 au local habituel "Café de la Paix", place du Sablon à Wavre.

Cette réunion constituera l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE qui elle débutera à 20 H précises.

ORDRE DU JOUR

1. Message de feu le vice-président Joseph Vinoux

2. Minute de recueillement en hommage au vice-président disparu

3. Election d'un nouveau président en remplacement de Jean Van Impe, récemment décédé - Candidatures à déposer chez le secrétaire au plus tard le 15 décembre à 20 H

4. Allocution du nouveau président élu

5. Election d'un nouveau vice-président en remplacement de Joseph Vinoux, récemment décédé - Candidatures à déposer chez le secrétaire au plus tard le 15 décembre à 20 H

6. Rapport du secrétaire Guy Otten.

7. Rapport du trésorier Paul Jottard

8. Elections du comité : sortant et rééligibles Paul Jottard, trésorier - Candidatures à déposer chez le secrétaire au plus tard le 15 décembre à 20 H

9. Tombola gratuite

10. Tombola payante

Belgique N° 305-07 B.I.T. Valeur : 1600 Fr 0

Belgique N° 1708-11 Culturelle 1974 Valeur : 150 Fr xxx

Belgique N° 1272-77 Antituberculeux 1963 Valeur : 150 Fr xxx

Belgique N° 1480 Louvain sans croix Valeur : 90 Fr xxx

Belgique N° 1605-07 Belgica 72 Valeur : 90 Fr xxx

France N° 1370-75 Valeur : 65 Fr Fr xxx

Egypte N° 578-9, 581-2, 584-6, 590-2 Valeur : 39,5 Fr Fr xxx

Afrique du Sud N° 259 Valeur : 10 Fr 0

Allemagne occidentale N° 201 Valeur : 10 Fr 0

Carnet à choix Allemagne occidentale, Berlin

Allemagne orientale, Autriche, Bulgarie, Danemark

Finlande, Grande-Bretagne Valeur : 1400 Fr 0

11 - Réalisations inter-membres (pages 3, 5 et 7)

12 - Cotisations : 300 Fr (200 Fr pour les - de 25 ans) Une somme de 150 Fr

ou de 100 Fr sera remboursée aux membres qui compteront au moins 5

présences au cours de l'année 1984. On peut également verser au

Cpte 654-000229-38 "Cotisations - Club philatélique de Wavre"

13 - Inscriptions aux Nouveautés et "Monde des philatélistes" (voir p 2)

SERVICE DES NOUVEAUTES

Les inscriptions pour les abonnements aux nouveautés seront prises lors de la réunion de décembre. Les provisions à verser sont de 3.000 Fr pour la France complète; 2.000 Fr pour Europa; 1.500 Fr pour la France timbres-poste; 1.000 Fr pour Monaco et 500 Fr pour chacun des autres pays.

La limite des inscriptions est fixée au 31 décembre 1983.

On peut également verser au CCP 000-0795064-52 de M P Jottard, Wavre pour le 31 décembre au plus tard.

T. O U S les abonnés au service "Nouveautés" sont priés de faire connaître leurs décisions pour 1984 quant à ce service. Sans nouvelles de votre part, vous serez considéré comme renonçant aux nouveautés pour 1984. Mettez-vous donc en règle dès aujourd'hui.

LE "MONDE DES PHILATELISTES"

L'abonnement à cette intéressante revue se monte à 890 Fr pour 1984. Les inscriptions seront prises lors de l'assemblée générale. On peut également verser au CCP 000-0795064-52 de M P Jottard pour le 20 décembre 1983 au plus tard.

ASSIDUITE RECOMPENSEE

A l'issue de la réunion du mois de novembre, vingt membres avaient totalisés sept présences au cours de 1983, et bénéficient donc ainsi du souper aux moules qui sera organisé en février-mars prochain. D'autre part, quatre membres pourraient encore atteindre ce taux de participation. Signalons aussi, que jusqu'à présent 29 membres ont obtenu le remboursement de cent Fr de leur cotisation suite à leur présence à cinq réunions au cours de 1983.

BOITES MOBILES BELGES

Nous savons combien sont recherchées les marques B.M. de France ou d'Algérie, ainsi que les B.M. (mobiles boxes) de Malte ou de Grande-Bretagne.

Jusqu'ici, on n'a pas prêté une très grande attention à cette sorte de marque en Belgique. C'est que, croyait-on, il n'y en avait pas dans notre pays.

Certes, nos marques ne portent pas l'indicatif B.M., mais lisez ...

Le Gibbons Stamp Weekly du 4 novembre 1905, page 295, écrit :

"Les autorités du Post Office de Bruxelles - cette entreprenante et charmante cité qui a la réputation d'être un petit Paris - ont récemment établi un nouveau perfectionnement dans les facilités postales.

"Dans le dessein d'améliorer et d'accélérer leur service "Express" ils ont fixé sur le devant des trams, cars et omnibus, une boîte aux lettres élégante et solide.

"Lorsqu'un car ou un bus s'arrête à des emplacements fixes, la boîte est vidée par les porteurs d'express, qui conservent les lettres intéressant le quartier où ils sont préposés et les acheminent vers leur destination. Ils remettent dans la boîte ce qui doit aller plus loin.

"Ce système a pour but d'éviter à celui qui transmet un message urgent de se déplacer jusqu'à un bureau de poste. L'expéditeur n'a qu'à le glisser dans la boîte postale mobile. Il sera délivré ainsi dans les vingt minutes qui suivent."

Nous ajouterons que cette organisation subit au cours des ans quelques modifications, mais qu'elle subsista jusqu'à la guerre de 1940.

REALISATIONS INTER MEMBRES DU

JEUDI 15 DECEMBRE 1983

N° lot	Pays	Descriptions	Etat	Cote	Départ	Adjugés à	
1	Belgique	56	xxx	250	100		
2		76	xxx	1200	550		
3		99	0	250	100		
4		133	0	250	100		
5		326-32	0	5000	2000		
6		335-40	xxx	700	320		
7		356-62	0	7800	3200		
8		385	0	400	160		
9		391-93	0	600	240		
10		401-03	xxx	700	320		
11		446	xxx	140	65		
12		478	xxx	1800	800		
13		481-83	xxx	600	280		
14		484-87	xxx	550	250		
15		527-31	xxx	500	230		
16		538-46	xxx	475	220		
17		556-67	xxx	675	300		
18		573-82	xxx	200	90		
19		583-92	xxx	200	90		
20		625-30	0	275	70		
21		647-52	xxx	200	90		
22		661-69	xxx	300	140		
23		674-89 + 674A-89A	xxx	1650	750		
24		690-96	xxx	450	200		
25		701-09	xxx	230	100		
26		710-15	xxx	150	70		
27		716-24	xxx	225	100		
28		737-41	xxx	1000	450		
29		756-60	xxx	1500	700		
30		773-80	0	2100	800		
31		1053-62	xxx	650	300		
32		1163-68	xxx	900	400		
33		1182-87	xxx	650	300		
34		1188-90	xxx	200	90		
35		1198-1203	xxx	440	200		
36		1205-11	xxx	425	200		
37		1216-21	xxx	425	200		
38		1255-58	xxx	110	50		
39		1262-68	xxx	350	160		
40		1272-77	xxx	150	70		
41		France	1306-10	xxx	13,5	50	
42			1333-39	xxx	23	90	
43			1340-44	xxx	13,75	50	
44			1366-67	xxx	14	55	
45			1376-77	xxx	70	250	
46			1398-99	xxx	20	70	
47			1407-11	xxx	22,5	75	
48			1412-13	xxx	20,75	70	
49			1418-21	xxx	10,25	40	
50	1424-27		xxx	25	85		
51	Belgique		262	xx	275	140	
52			582	xxx	55	25	
53			847 A	xxx	1000	500	
54			1303	xxx	225	110	
55			1366	xxx	60	30	

LA POSTE A TRAVERS LES AGES

..... (Suite du N° 180 de novembre 1983).

L'automatisation de la poste aux lettres

Dans le domaine de la mécanisation et de l'automatisation du tri des correspondances, la poste belge a réalisé un travail de pionniers.

En effet, dès 1951, une première machine de tri valable était mise en service. Cette machine, développée par l'industrie belge, comportait déjà toutes les principales qualités techniques qui ont rendu notre appareillage actuel le meilleur qui ait été réalisé dans ce domaine par notre société industrielle. Nos machines ont d'ailleurs été choisies par de nombreux pays.

La Régie des postes se rendit rapidement compte que le développement d'un réseau national de centres de tri mécanisés et automatisés pouvait offrir de nombreux avantages. Les numéros postaux ont certainement contribué à la réalisation de ce plan de tri.

Les centres de tri de Bruxelles, Antwerpen, Liège, Gent, Kortrijk, Hasselt et Namur sont déjà équipés de machines de tri modernes atteignant facilement des vitesses opérationnelles de 25.000 envois par heure.

Une visite au centre de tri de Bruxelles X ne peut être que très instructive et très intéressante. On y découvre incontestablement un appareillage pouvant être considéré parmi les plus modernes d'Europe, capable de traiter sans problème 1.500.000 lettres par jour.

Au surplus, la poste belge a joué un rôle de premier ordre en ce qui concerne le tri automatique basé sur la technique de la lecture optique.

En 1967, premier en Europe, une indexeuse automatique, équipée d'un lecteur optique, fut mise en service. Actuellement huit machines de ce type sont utilisées à Bruxelles X.

Nos centres de tri ne disposent pas uniquement de machines de tri modernes; les opérations préalables au tri comme la séparation et le classement des correspondances, sont également exécutées mécaniquement, à des vitesses d'environ 30.000 pièces par heure. Des liaisons entièrement automatiques entre toutes ces machines permettent, non seulement d'acheminer le flot de lettres, mais aussi d'opérer une fonction régulatrice.

Dans nos centres de tri importants, tous ces systèmes sont intégralement pilotés par ordinateur. Outre la tâche importante comportant entre autres la traduction des codes postaux et la gestion des programmes de tri, les fonctions essentielles ci-après ont été confiées aux calculateurs :

- le contrôle général du fonctionnement des machines et des interconnexions;
- la collecte des informations concernant le trafic postal et la destination de la correspondance;
- la formation des opérateurs.

La mécanisation et l'automatisation des correspondances contribuent ainsi dans une large mesure à la promotion de la productivité, à l'amélioration des conditions de travail et "last but not least" à la création d'un service de qualité dans l'intérêt de la clientèle postale.

L'Office des chèques postaux

Le service des chèques prit naissance en Autriche en 1883. Son but était de favoriser l'épargne populaire en autorisant les titulaires d'un livret à prélever leur avoir au moyen de chèques payables par un bureau de poste ou à opérer des transferts d'un compte d'épargne à un autre compte. Pour un motif tout différent, la Suisse adopta le sys-

(suite page 6)

N° lot	Pays	Descriptions	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
56	Belgique	1370	xxx	150	75	
57		1508-09	xxx	212	105	
58		PA 28	xx	125	60	
59		Milit 2-5	xxx	210	105	
60	France	461	xxx	100	400	
61		1234 A	xxx	15	50	
62		1695-98	xxx	17,5	60	
63		1779-80	xxx	10	32	
64		1828-29	xxx	10	32	
3e 65	France	404-16A	xxx	90	315	
66		505-25	xxx	42,5	150	
67		1406;1412;1452;1464-65	xxx	10,2	35	
68		1834-37	xxx	72,5	250	
69		1894-95;1930-31	xxx	18	65	
70		1944-46	xxx	12,25	40	
71		1947-49	xxx	16	55	
72		1950-51	xxx	20	70	
73		1953-56	xxx	20	70	
74		1952;1957-61	xxx	29,25	100	
75		1962-79	xxx	75	260	
76		1994-95	xxx	13,5	45	
77		1996-2002	xxx	25	90	
78		1982-83	xxx	15	50	
79		1984-5;1991-93	xxx	22	75	
80		1986-90 A	xxx	27	95	
81		2056-61	xxx	30	105	
82		2064-68	xxx	28,5	100	
83		2069-73	xxx	24	85	
84		2074-78	xxx	27,25	95	
85		2079-84	xxx	29,5	100	
86		2085-88	xxx	17	60	
87		2089-92	xxx	15,75	55	
88		2093-94	xxx	10,25	35	
89		2095-100	xxx	30	105	
90		2101-06	xxx	17	60	
91		2107-10	xxx	36	125	
4e 92	Belgique	92-99	xx	8250	4000	
93		100-107	xx	3500	1600	
94		211-19	xx	2250	1100	
95		237-39	xx	600	300	
96		302-04	xx	300	150	
97		404-03	xx	350	170	
98		411-18	xx	400	200	
99		438-45	xx	450	220	
100		446	xx	90	40	
101		447-54	xx	375	180	
102		478	xx	900	450	
103		701-09	xx	170	80	
104		994-95	xx	300	150	
105	France	1253-54 (4)	xxx	18	72	
106		1255 (4)	xxx	20	80	
107		1256 (4)	xxx	22	88	
108		1264-65 (4)	xxx	18	72	
109		1268-69 (4)	xxx	17	68	
110		1270-71 (4)	xxx	12	48	
111		1272;127? (4)	xxx	19	76	
112		1278-79 (4)	xxx	160	640	
113		1280-81 (4)	xxx	19	76	
114		1283 (4)	xxx	14	56	

tème en 1905 et l'Allemagne en 1908. Il s'agissait, pour ces pays, d'enrayer l'accroissement anormal de l'émission fiduciaire. Ainsi prit corps l'idée de substituer "l'avoir en compte" aux "billets de banque" comme moyen de règlement.

En Belgique, une proposition de loi déposée en 1896 fut rejetée. Reprise en 1903 et en 1908, elle n'eut pas plus de succès. A cette époque pourtant notre pays était à la recherche d'une solution aux problèmes d'ordre monétaire ; des mesures dans ce sens avaient déjà été prises. C'est ainsi que les bureaux de poste avaient été autorisés à verser en compte courant, à la Banque Nationale, le produit des quittances et des effets encaissés. Plus tard, les versements en espèces furent admis au même titre et les titulaires d'un compte courant à la Banque Nationale purent effectuer leurs paiements par chèque à l'intervention des bureaux de poste. Les règlements avec la Banque Nationale se faisaient sans déplacement d'espèces par le jeu du compte courant ouvert à l'Administration des Postes auprès de cet organisme. Mais ce système limitait, aux seuls titulaires d'un compte courant à la Banque Nationale, le bénéfice des opérations sans manquement de fonds. Les services financiers de la Poste prenaient, de leur côté, de plus en plus d'ampleur. Il devenait urgent pour le pays de trouver un remède adéquat au problème de la circulation fiduciaire. Ces raisons déterminèrent le Gouvernement à introduire un projet de loi tendant à la création d'un service des Chèques Postaux en Belgique. Celui-ci fut instauré par la loi de 28 décembre 1912. L'arrêté royal du 23 février 1913 en régla les modalités d'application.

Le nouveau service commença à fonctionner le 16 avril 1913 et prit rapidement de l'extension.

Il fut suspendu le 20 août 1914 lors de l'occupation de Bruxelles par les Allemands. Il comptait à l'époque 6.493 comptes avec un avoir de 24 millions de Fr. Après l'Armistice, l'Office des Chèques Postaux reprit son activité le 2 janvier 1919. Il ne cessa de progresser dans des proportions extraordinaires.

En 1940, le nombre de comptes était monté à 461.712 avec un avoir de 4 milliards 815 millions 931.000 Fr.

Cette progression est due principalement à la simplicité et à la rapidité du système, à la gratuité ou à la modicité des taxes. L'Etat comprit l'avantage qu'il pouvait retirer du nouveau service. Il facilita et encouragea son développement par des mesures adéquates telles que : l'abaissement progressif du montant du dépôt de garantie qui était fixé à l'origine à 100 Fr et qui est actuellement de 10 Fr, la participation de l'Office des Chèques Postaux aux opérations des Chambres de Compensation, les facilités accordées aux titulaires de solder par virement postal toute somme qu'ils doivent remettre à la Poste, etc... En outre, il décréta que ses propres dépenses seraient réglées par l'intermédiaire de l'Office des Chèques Postaux ce qui postulait pour les fournisseurs, adjudicataires et autres créanciers l'obligation de disposer d'un compte courant postal.

Telle était la situation à la date du 10 mai 1940. La panique qui suivit la déclaration de guerre provoqua un retrait massif des fonds. Pendant les journées des 10, 11 et 14 mai, plus de 250 millions de Fr furent remboursés aux déposants, malgré les restrictions édictées en matière de retrait de fonds.

L'Office des Chèques postaux cessa de fonctionner le soir du 14; il fut transféré à Courtrai d'abord, à Poitiers ensuite et enfin à Moissac (Gironde), où prit fin son exode. Au cours de ce repli, il avait continué, dans la mesure où les circonstances le lui permettaient, à satisfaire aux besoins des armées en campagne. Dans le Sud de la France, les particuliers purent également obtenir des fonds contre remise de chèques postaux.

(à suivre)

Extrait d'un opuscule édité et imprimé par la Régie des Postes en 1981

	N° lot	Pays	Description	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
5e	115	Belgique	827-31	xxx	5000	2250	
	116		927-29	xxx	6500	2925	
	117		1076-81	xxx	1000	450	
	118		1102-07	xxx	950	425	
	119		1133-38	xxx	900	330	
	120		1163-68	xxx	900	405	
	121		1176-81	xxx	1000	450	
	122		1182-87	xxx	650	270	
	123		Carnets B8-9	xxx	300	120	
	124		Carnets B10-11	xxx	200	80	
	125		Carnets 1267 A + B	xxx	2200	900	
6e	126	Belgique	Carnet à choix N° 17 et 18	0		2620	
	127		Carnet à choix N° 17 et 18	0		5472	
	128	Grande-Bret	Carnet à choix N° de planche du N° 26			4591	
7e	129	Belgique	538-46	xxx	475	235	
	130		661-69	xxx	300	150	
	131		987-89	xxx	750	375	
	132		991-93	xxx	600	300	
	133		994-95	xxx	700	350	
	134		1053-62 + PA 30-35	xxx	800	400	
	135		1182-87	xxx	650	325	
	136		1188-90	xxx	200	100	
	137		1198-1203	xxx	440	220	
	138		1205-11	xxx	425	210	
	139		1216-21	xxx	425	210	
	140		1225-30	xxx	400	200	
	141		1233-38	xxx	400	200	
	142		1241-42	xxx	200	100	
	143		1243-45	xxx	100	50	
	144		1262-68	xxx	350	175	
	145		1272-77	xxx	150	75	
	146		1287-89	xxx	60	30	
	147		BF 26	x	3800	1300	
	148		BF 31	xxx	7000	3500	
	149	BF 33	xxx	425	215		
	150	BF 34	xxx	550	275		

PETITES ANNONCES

.....

Cherche plis avec affranchissement par fragments d'entiers postaux
(carte postale - aérogramme - changement d'adresse, etc...)
J Rensonnet, 79, rue provinciale 1301 Bierges

Recherche anciennes cartes postales de WAVRE & MELLET
Guy OTTEN, rue haute, 24 1300 Wavre Tél 010/22.25.12

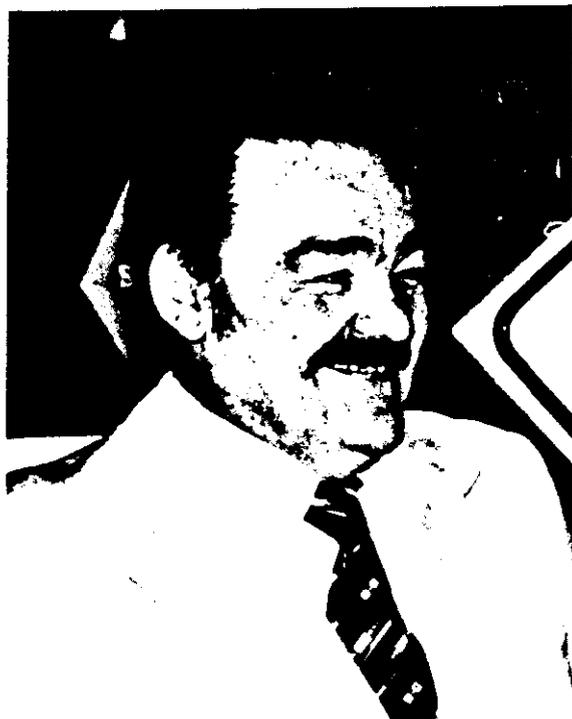
CARNETS A CHOIX

.....

Chaque mois, le club reçoit plusieurs dizaines de carnets à choix de timbres provenant de clubs de Bruxelles, Bruges, Vielsalm...
Les membres intéressés de faire d'excellentes occasions dans ces carnets peuvent s'adresser au secrétaire rue haute, 24 1300 Wavre.
Les carnets peuvent être conservés pendant deux-trois jours à domicile.
Une participation de 5% sur les prélèvements est demandée pour couvrir les frais d'envoi par recommandé de ces carnets.

I N M E M O R I A M

.....



Nous avons le pénible devoir de vous faire part de la perte cruelle que nous venons d'éprouver en la personne de Monsieur

J O S E P H V I R O U X

Vice-président du club philatélique de Wavre

décédé inopinément à Wavre le vendredi 18 novembre 1983.

Monsieur Viroux était membre de notre club depuis une quinzaine d'années. Lors de l'assemblée générale de décembre 1970, il avait été élu commissaire au sein du comité. En novembre 1972, suite au

décès du vice-président Thomas Peeters, il accepta la vice-présidence du club.

La veille de son décès, Monsieur Viroux avait présidé la réunion mensuelle du club. Il avait fait observer une minute de recueillement en hommage au président Van Irpe et préparé activement avec les autres membres du comité, l'assemblée générale de décembre.

Monsieur Viroux fut toujours très dévoué pour le club, tout particulièrement lors de l'organisation de la Journée d'échanges du mois d'octobre.

Ses funérailles furent célébrées le mardi 22 novembre à 11 H en l'église décanale Saint Jean-Baptiste à Wavre. Notre club y était représenté par M P Jottard, trésorier; G Otten, secrétaire; Mmes J Van Impe, A Delrez, M Quoitot, J Snappe et MM H Havrenne, R Grandhenry, Fd Van Hautem, J Lefèvre, A Mercier, membres.

Nous présentons à Madame Viroux, ses fils Christian et Marc ainsi qu'à toute la famille, nos sincères condoléances.

L E C O M I T E

**AU DRAPEAU
BELGE** s. p. r. l.

R.C. Nivelles 22 934

Marchand - Tailleur
Confections
pour hommes
et enfants

C.C.P. 000-0722560-07

Rue Haute 24 - 1300 Wavre - Tél. (010) 22 25 12



CAFE DE LA PAIX

42, PLACE ALPHONSE BOSCH
1300 WAVRE

Tél. (010) 22 34 96
T.V.A. 6+7.745.290

- Cercle d'Echecs
- Cercle Philatélique
- Union des Fanfares
- 2 salles pour réunions



Pour toutes vos Assurances et Prêts
et pour votre Epargne

**MADAME
BRIGITTE LORGÉ-LADRIELLE
ET MONSIEUR
MARCEL LADRIELLE**

BUREAU: Rue du Chemin de Fer, 15 - 1300 WAVRE

Ouvert: de 9 à 12 h. et de 13 à 16 h.
sauf le samedi (sur rendez-vous)

Téléphone: (010) 22 23 28